

6 Société et Culture

Médias/ Assemblée générale du Syndicat national des professionnels de la communication (Syprocom), hier Le préavis prorogé de trois jours

R.H.A

Libreville/Gabon

C'est la décision prise à l'issue de la rencontre avec la tutelle hier. Les syndicalistes disent lui accorder trois jours supplémentaires pour véritablement se pencher sur les problèmes contenus dans leur cahier de revendications.

« **LE** manque des équipements, la gestion des ressources financières et celle des ressources humaines dont les affectations arbitraires, la propension du ministre à faire dysfonctionner tous les services. Ce dernier étant omniprésent, gêne la liberté des journalistes qui ne parviennent pas à travailler dans les différents services. Il s'implique, à travers ses collaborateurs, dans le fonctionnement des services de rédaction et de



Photo : R.H.A

Le membres du Syprocom hier à leur assemblée générale. Photo de droite : Les agents des deux entités de la Maison Georges-Rawiri ont égrené les maux qui minent le fonctionnement de leurs médias.



Photo : R.H.A

radio-télévision.»

Ce sont là les récriminations des membres du Syndicat national des professionnels de la communication (Syprocom), qui se sont retrouvés, hier matin, au hall de la maison Georges-Rawiri, à la faveur d'une assemblée générale. Les agents du groupe Gabon Télévisions et ceux de Radio Gabon ont, une fois de plus, égrené l'ensemble des

maux qui entravent le bon fonctionnement de leur maison. A la mi-journée, le même syndicat s'est entretenue avec le ministre d'État chargé de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze, qui a « sollicité un délai de huit jours pour proposer un cadre juridique des discussions.»

Pour répondre à cette requête ministérielle, « l'assemblée générale s'est, une fois de plus, réunie et a ac-

cepté de proroger son préavis de grève seulement de 3 jours», jusqu'à la tenue de sa prochaine réunion, a indiqué le vice-président du Syprocom Edgard Ndziemi Doukaga.

Pour rappel, il y a un peu plus d'une semaine, le Syprocom a déposé un préavis de grève sur la table de la tutelle. Un peu plus tôt, dans la matinée, les membres du bureau ont, avec

la base, examiné toutes les actions menées la semaine écoulée. Ils ont évoqué la rencontre avec la direction générale du groupe Gabon Télévisions, pour notifier la pertinence des points contenus dans le cahier de revendications à l'origine du préavis de grève, et envisager un service minimum sur les antennes des médias publics en cas de grève.

Parmi les préalables posées par le syndicat, il y a la création d'un cadre de négociation, la réaffectation des 26 journalistes radio, producteurs et réalisateurs. « Il doit revenir sur l'affectation des agents qui ont été mis à la disposition du secrétariat général du ministère. Qu'ils reviennent dans leurs services respectifs. Parmi ces affectations, il y a la mienne à Tchibanga. Outre le fait que j'ai la contrainte médicale qui consiste à rencontrer mes médecins à l'HIAOBO, il y a aussi le fait que les dispositions syndicales prévoient que les membres du bureau n'exercent leurs mandats que là où se trouve le siège, en l'occurrence Libreville», a argumenté le vice-président du Syprocom.

À cela s'ajoute le point sur la suppression des doubles salaires versés aux DG et PCA de Gabon Télévisions et Radio Gabon.

Report exceptionnel de la Journée nationale de la femme Légèreté !

JMN

Libreville/Gabon

LE différé est-il devenu la norme dans notre pays au point de bafouer les lois ? Tout porte à le croire. Tant la plupart des Gabonais ont été surpris et désappointés par le communiqué du ministre du Travail et de l'Emploi, de la Formation

professionnelle et de l'Insertion des jeunes (lire ci dessous) qui reporte exceptionnellement au mardi 24 avril 2018, la Journée nationale de la femme, célébrée habituellement chaque 17 avril, conformément au décret N°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise, et modifié en son article 2 par le décret

N°000484/PM/MTE du 26 mai 2004 ».

Le fait est d'autant plus inédit que jamais un jour férié inscrit dans le calendrier des fêtes légales en République gabonaise n'a été reporté. Cela, en raison de ce que les dates retenues sont commémoratives et ont donc, chacune, une histoire. En effet, l'on se souvient qu'en dehors de la première édition reportée en juillet 1998, la

date du 17 avril a toujours été un jour férié, quand bien même les manifestations de ladite journée ont souvent été organisées en différé certaines années. Alors comment comprendre qu'un simple communiqué vienne ainsi bousculer un jour férié régi par un décret ? En plus, ce communiqué fait état de "Fête nationale de la femme" au lieu de "Journée nationale de la femme".

Pour bon nombre d'observateurs, ce communiqué qui ajourne un jour férié en vigueur est une grave entorse au parallélisme des formes. Lequel aurait voulu qu'un décret abroge ou modifie un autre décret. Le gouvernement a donc fait preuve de légèreté, sans tenir compte des conséquences d'une telle erreur sur les agendas des uns et des autres. Sans compter l'impression de désordre se dégageant de ce report, qui laisse penser que les autorités pourront se permettre, pour une raison ou une autre, de violer d'autres jours fériés. En remettant, par exemple, en cause le 1er Mai ou le 17-Août, dates où l'on célèbre respectivement la fête du Travail et la fête de l'Indépendance, sous le prétexte de l'organisation des manifestations. Il faut le dire, la coulèuvre est difficile à avaler pour

bon nombre de compatriotes confus par cette nouvelle qui tombe mal et impacte leurs programmes. D'autant que les responsables de plusieurs établissements scolaires, se référant au calendrier, ont libéré les élèves pour la journée du 17 avril. Les appels téléphoniques de plusieurs lecteurs ayant inondé le standard de notre Rédaction, hier, en disent long sur le désagrément causé. Cela d'autant plus que l'année dernière, la journée nationale de la Femme avait été célébrée en différé sans que le calendrier des jours fériés ne soit pour autant modifié.

Il revient au gouvernement de nous éclairer sur cette sortie de route qui n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Car, manifestations ou pas, les dates fériées inscrites dans le calendrier sont tenues d'être respectées.

Médias

Enoromi magazine : le mensuel de l'entrepreneuriat et du leadership gabonais

L.R.A.

Libreville/Gabon

DERNIER-NE des magazines gabonais gratuits, le numéro 001 de Enoromi a été présenté au public samedi 14 avril 2018 dans un restaurant huppé de Libreville. Enoromi, neuf en langue Omyene, est une initiative d'une jeune gabonaise, Dorine Mekame Henry.

La fondatrice du magazine pense que pour développer le tissu économique local, il faut que les jeunes se lancent progressivement dans la prise d'initiatives personnelles motivée par des exemples de réussite 100% gabonais. D'où l'idée d'un magazine dédié à la promotion des initiatives privées locales et au leadership au Gabon. Une tribune donc pour partager leurs difficultés et leurs



Photo : DR

La "Une" du nouveau magazine présenté le week-end à Libreville.

succès aussi.

Sur format A4, 42 pages, sur papier glacé quadrichromé, Enoromi abordera tous les aspects de l'entrepreneuriat local. Du développement à la création, en passant par la mise en place de stratégies d'entreprises fortes basées sur des exemples de structures et d'acteurs locaux, etc. Comme pour illustrer cette ligne éditoriale, Géraldine Robert, la talentueuse basketteuse gabonaise évoluant dans l'Hexagone, est en couverture du premier numéro. Dans une longue interview, elle promène le lecteur dans ses exploits et ses préférences culinaires. De quoi faire rêver les jeunes et donner quelques pistes à ceux qui veulent suivre sa voie, l'une des plus exemplaires pour les nouvelles générations. Enoromi magazine est mensuel. Il est distribué par un réseau indépendant.

Communiqué du ministère du Travail/Fête nationale de la femme

LE ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes porte à la connaissance des employeurs et travailleurs que, conformément aux dispositions du décret N° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N°000484/PM/MTE du 26 mai 2004, "La fête nationale de la femme" est habituellement organisée le 17 avril de chaque année. Cependant, pour l'édition 2018, les manifestations commémorant ladite journée se tiendront exceptionnellement le mardi 24 avril 2018. En conséquence, la journée du mardi 24 avril 2018 est déclarée, fériée, chômée et récupérable sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Libreville, le 16 avril 2018